

La monarchie au Luxembourg

Fact Sheet 19
Octobre 2025

La monarchie ...

du grec *monarkhia*, signifie « commander seul », c.-à-d. un régime politique où l'autorité est exercée par le·la monarque (roi ou reine, grand-duc ou grande-ducchesse, émir, sultan, etc.). Ce pouvoir peut être illimité (monarchie absolue) ou au contraire limité par des lois ou une constitution (monarchie constitutionnelle).

La Constitution luxembourgeoise précise que le pays est « une démocratie parlementaire » et qu'il « a la forme d'une monarchie constitutionnelle ». La monarchie constitutionnelle au Luxembourg est compatible avec un fonctionnement démocratique de l'État. Dans une république, le·la chef·fe d'État est élu·e, tandis qu'au Luxembourg la fonction de chef·fe d'État est héréditaire. L'enfant légitime le plus âgé accède à la fonction.

Vues politiques sur la monarchie

Actuellement, la grande majorité des partis politiques luxembourgeois n'envisagent pas de changement de régime politique. Seule La Gauche (*déi Lenk*) plaide pour la République et le Parti communiste (KPL) pour l'éligibilité du·de la chef·fe d'État.

La fonction de chef·fe d'État

En 2001, le Grand-Duc Henri accède au trône en prêtant

serment devant la Chambre des Députés, jurant d'observer la Constitution du Grand-Duché, de maintenir l'indépendance et l'intégrité du territoire ainsi que les libertés publiques et individuelles. Son rôle de chef d'État est essentiellement représentatif (événements officiels et festivités, visites d'État, discours annuels) et symbolique (unité et indépendance nationales). Le pouvoir est exercé par le Gouvernement (pouvoir exécutif), par la Chambre des Députés (pouvoir législatif). Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux. La Constitution laisse au·à la chef·fe d'État de nombreuses missions (nommer le Gouvernement, signer les traités, prendre les règlements nécessaires à l'exécution des lois, ordonner la publication des lois afin qu'elles puissent entrer en vigueur, remettre ou réduire les peines prononcées par les juridictions, etc.), mais elle exige toujours l'accord d'un·e membre du Gouvernement. Ce sont le Gouvernement et les député·e·s élu·e·s qui décident les orientations politiques et législatives.

La Constitution ne prévoit pas de rôle pour l'époux ou l'épouse du·de la monarque. Suite à l'accession au trône du Grand-Duc Henri en octobre 2000, son fils aîné le Prince Guillaume est devenu Grand-Duc héritier et membre du Conseil d'État.

Après une période de transition d'un an en tant que « Lieutenant-Représentant », le prince Guillaume devient Grand-Duc et chef d'État du Luxembourg en octobre 2025.

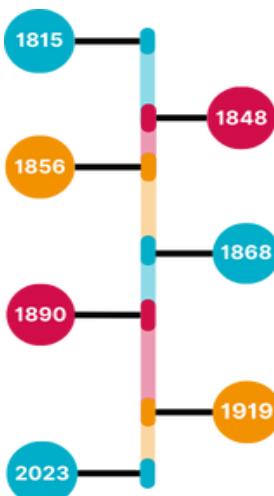
Évolution de la monarchie luxembourgeoise

Monarchie absolue : Le Congrès de Vienne décide la création du Grand-Duché et le donne en possession privée à Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas.

Monarchie absolue : Le roi grand-duc Guillaume III impose une Constitution autoritaire.

Nouvelle dynastie : À la mort de Guillaume III, la couronne des Pays-Bas passe à sa fille Wilhelmine et celle du Grand-Duché à son cousin Adolphe de Nassau-Weilbourg, fondateur de la dynastie nationale. Les règles de l'époque exigeaient un héritier mâle.

Nouvelle Constitution : réduit les pouvoirs grand-ducaux et acte le rôle déterminant du Gouvernement et du Parlement.



Monarchie constitutionnelle : troubles révolutionnaires, le roi grand-duc Guillaume II accepte une Constitution libérale limitant ses droits.

Monarchie constitutionnelle : La Chambre des Députés récupère la plupart des droits perdus, mais le roi grand-duc garde le pouvoir exécutif et reste codéteur du pouvoir législatif.

Référendum : Abdication de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde à l'issue de la 1ère Guerre mondiale, proclamation infructueuse de la république et référendum en faveur de la monarchie.

Sources

Bundeszentrale für politische Bildung, 2020. *Monarchie*. Dans : Das Politiklexikon. <https://www.bpb.de/kurz-knapp/lexika/politiklexikon/17865/monarchie/> (dernier accès : 03/09/2025).

Bundeszentrale für politische Bildung, 2024. *Monarchie*. Dans : Das junge Politik-Lexikon. <https://www.bpb.de/kurz-knapp/lexika/das-junge-politik-lexikon/320809/monarchie/> (dernier accès : 03/09/2025).

Cour Grand-Ducale. *Site de la monarchie luxembourgeoise*. <https://monarchie.lu> (dernier accès : 03/09/2025).

Cour Grand-Ducale, 2023. *Il était une fois la monarchie luxembourgeoise*. <https://kids.monarchie.lu/fr> (dernier accès : 03/09/2025).

déi Lenk. *Programme électoral pour les élections législatives*, 2023, p.46. https://2023.dei-lenk.lu/wp-content/uploads/2023/09/EL_Programme_FR_v11.pdf (dernier accès : 03/09/2025).

Gouvernement luxembourgeois. *Chef d'État*. <https://gouvernement.lu/fr/systeme-politique/chef-etat.html> (dernier accès : 03/09/2025).

Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, 2023. *Constitution du Grand-Duché de Luxembourg*. <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/constitution/1868/10/17/n1> (dernier accès : 03/09/2025).

KPL. *Wahlprogramm der KPL zu den Chamberwahlen*, 2023, p.12. https://www.kommunisten.lu/resources/pdf/Parlementswhahlen/Wahlprogramm_der_KPL_zu_den_Chamberwahlen_2023.pdf (dernier accès : 03/09/2025).

Portail du Grand-Duché de Luxembourg. *Société et Culture, Monarchie et Institutions, La fin d'un règne, le début d'un autre*. <https://luxembourg.public.lu/fr/societe-et-culture/systeme-politique/grand-duc-henri.html> (dernier accès : 03/09/2025).

Service information et presse du Gouvernement luxembourgeois, 2010. *à propos... de la famille grand-ducale*. https://sip.gouvernement.lu/dam-assets/publications/brochure-livre/minist-etat/sip/brochure/a-propos/A_propos_Famille_grand-ducale/A_propos_Famille_grand-ducale-FR.pdf (dernier accès : 03/09/2025).

Service information et presse du Gouvernement luxembourgeois, 2022. *à propos... de l'histoire du Luxembourg*. <https://luxembourg.public.lu/dam-assets/publications/a-propos-de-l-histoire-du-luxembourg/a-propos-histoire-luxembourg-fr.pdf> (dernier accès : 03/09/2025).

Auteurs-trices :

Dan Michels, Marie Chenet

Éditeur :

Zentrum fir politesch Bildung
Fondation d'utilité publique (RCSL G236)
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
www.zpb.lu



Le Fact Sheet est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.